

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025
009-210902490-DE_010_2025-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_010_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 08/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Paul Perilhou est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention à chacune des associations suivantes :

- **Roco Festo : 300.00 €**
- **Caminarem : 200.00 €**
- **1 Kilo d'Cirque : 200.00 €**
- **Les Amis de Roquefixade : 4 000.00 €**
- **Sensations Pyrénées Cathares : 200.00 €**
- **Patrimoine de Roquefixade : 200.00 €**
- **Chasseurs : 200.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'attribuer à chacune des associations les montants indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Paul Perilhou
Secrétaire de séance



DE_010_2025